Tableau 1.1.12

Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A Affections dues à l'inhalation de	A	A
poussières de silice cristalline : quartz, cristobalite, tridymite.		Travaux exposant à l'inhalation des poussières renfermant de la silice libre, notamment :
A1 - Silicose aiguë: pneumoconiose caractérisée par des lésions alvéolo-interstitielles bilatérales mises en évidence par des examens radiographiques ou tomodensitométriques, ou par des constatations anatomopathologiques (lipoprotéinose) lorsqu'elles existent; ces signes ou ces constatations s'accompagnent de troubles fonctionnels respiratoires d'évolution rapide.	A16 mois (sous réserve d'une durée d'exposition minimale d'exposition de 6 mois)	Travaux dans les chantiers et installations de forage, d'abattage, d'extraction et de transport de minerais ou de roches renfermant de la silice cristalline; Travaux en chantiers de creusement de galeries et fonçage de puits ou de bures dans les mines; Concassage, broyage, tamisage et manipulation effectués à sec, de minerais ou de roches renfermant de la silice cristalline;
A2 - Silicose chronique: pneumoconiose caractérisée par des lésions interstitielles micronodulaires ou nodulaires bilatérales révélées par des examens radiographiques ou tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques lorsqu'elles existent; ces signes ou ces constatations s'accompagnent ou non de	A235 ans (sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 5 ans)	Taille et polissage de roches renfermant de la silice cristalline; Fabrication et manutention de produits abrasifs, de poudres à nettoyer ou autres produits renfermant de la silice cristalline; Travaux de ponçage et sciage à sec de matériaux renfermant de la silice cristalline; Extraction, refente, taillage, lissage et polissage de l'ardoise;

troubles fonctionnels respiratoires.

Complications de ces affections : Complications :

-cardiaque:

-insuffisance ventriculaire droite caractérisée.

-pleuro-pulmonaires:

-tuberculose ou autre mycobactériose (Mycobacterium xenopi, M. avium intracellulaire, M. kanesasii) surajoutée et caractérisée;

-nécrose cavitaire aseptique d'une masse pseudotumorale;

-aspergillose intracavitaire confirmée par la sérologie.

-non spécifiques :

-pneumothorax spontané;

-surinfection ou suppuration bactérienne broncho-pulmonaire subaiguë ou chronique.

Manifestations pathologiques associées à des signes radiologiques ou des lésions de nature silicotique :

-cancer bronchopulmonaire primitif;

-lésions pleuropneumoconiotiques à type rhumatoïde (syndrome de Caplan-Collinet).

A3. - Sclérodermie systémique progressive.

Utilisation de poudre d'ardoise (schiste en poudre) comme charge en caoutchouterie ou dans la préparation de mastic ou d'aggloméré;

Fabrication de carborundum, de verre, de porcelaine, de faïence et autres produits céramiques et de produits réfractaires;

Travaux de fonderie exposant aux poussières de sables renfermant de la silice cristalline : décochage, ébarbage et dessablage ;

Travaux de meulage, polissage, aiguisage effectués à sec, au moyen de meules renfermant de la silice cristalline;

Travaux de décapage ou de polissage au jet de sable contenant de la silice cristalline;

Travaux de construction, d'entretien et de démolition exposant à l'inhalation de poussières renfermant de la silice cristalline;

Travaux de calcination de terres à diatomées et utilisations des produits de cette calcination;

Travaux de confection de prothèses dentaires.

A3. - 15 ans (sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 10 ans) 1

В	В	В
Affections dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant des silicates cristallins (kaolin, talc) ou de graphite: Pneumoconioses caractérisées par des lésions interstitielles bilatérales révélées par des examens radiographiques ou tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques lorsqu'elles existent, que ces signes radiologiques ou ces	35 ans (sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant à l'inhalation de poussières minérales rengermant des silicates cristallins (kaolin, talc) ou du graphite, notamment :
constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires :		
B1 Kaolinose.		B1 Travaux d'extraction, de broyage et utilisation industrielle du kaolin : faïence, poterie
B2 Talcose.		B2 Travaux d'extraction, de broyage, de conditionnement du talc; Utilisation du talc comme lubrifiant ou comme charge dans l'apprêt du papier, dans la préparation de poudres cosmétiques, dans les mélanges de caoutchouterie et dans certaines peintures.
B3 Graphitose.		B3 Manipulation, broyage, conditionnement, usinage, utilisation du graphite, notamment comme réfractaire; Fabrication d'électrodes.

C	С	С
Affections dues à l'inhalation de poussières de houille : C1 Pneumoconiose caractérisées par des lésions interstitielles bilatérales révélées par des examens radiographiques ou tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques lorsqu'elles existent, que ces signes radiologiques ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires. Complications: -cardiaques: insuffisance ventriculaire droite caractérisée; -pleuro-pulmonaires: *tuberculose et autre mycobactériose (Mycobacterium xenopi, M. avium intracellulaire, M. kansasii) surajoutée et caractérisée; *nécrose cavitaire aseptique d'une masse pseudotumorale; *aspergillose intracavitaire confirmée par la sérologie; -non spécifiques: *surinfection ou suppuration bactérienne bronchopulmonaire, subaiguë ou chronique; *pneumothorax spontané. Manifestation pathologique asociée: -lésions pleuro-pulmonaires à type rhumatoïde (syndrome de Caplan-Collinet).	C1 35 ans (sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant à l'inhalation de poussières de houille, notamment : travaux au fond dans les mines de houille.

	C2 Fibrose interstitielle	C2 35 ans
	pulmonaire diffuse non	(sous
	régressive, d'apparence primitive.	réserve
	Cette affection doit être	d'une durée
	confirmée par un examen	minimale
- 2	radiographique ou par	d'exposition
	tomodensitométrie en coupes	de 10 ans)
1	millimétriques ou par des	
	constatations	
	anatomopathologiques	
0.000	lorsqu'elles existent.	
	Complications de cette	
	affection:	
	-insuffisance respiratoire	
	chronique caractérisée ;	
	-insuffisance ventriculaire	
	droite caractérisée ;	
	-tuberculose et autre	
	mycobactériose (Mycobacterium	
	xenopi, M. avium intracellulaire,	
	M. kansaii) surajoutée et	
	caractérisée ;	
	-pneumothorax spontané.	1